

# Application de la *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives* ( PL94)

À l'intention du comité de parents

**s'unir**<sup>pour</sup>  
**réussir**

**Centre  
de services scolaire  
de Montréal**

**Québec** 

# Visage découvert et signes religieux

## EXEMPLES PRATIQUES – PARENTS ET ÉLÈVES

Interdiction	Visage couvert	Signes religieux
Élève à l'école ou lorsqu'il reçoit un service du CSS (ex. parascolaire à l'extérieur)	Non	Non
Élève <b>scolarisé à la maison</b> et ses parents, lorsqu'il reçoit des services du CSS (ex. examen à l'école)	Non	Non
Parent qui vient <b>chercher son enfant à l'école</b> (ex. service de garde)	Non	Non
Parent qui se présente pour une <b>rencontre avec l'enseignant</b> en soirée, en absence d'élèves	Non	Non
Parent invité à une <b>activité après l'école</b> (ex. fête de fin d'année à l'école)	Non	Non
Parent bénévole qui accompagne un groupe en <b>sortie</b>	Non	Non
Parent bénévole en <b>service à l'élève</b> (ex. atelier de tricot ou accueil à la bibliothèque)	Non	Non
Parent bénévole qui n'est <b>pas en service à l'élève</b> , mais qui pourrait être en contact avec des élèves (ex. aide à la bibliothèque hors présence élève, pendant les heures de classe)	Non	Non
Parent bénévole qui n'est pas en service à l'élève et qui ne sera <b>pas en contact avec des élèves</b> (ex. parent qui prépare une activité en soirée)	Non	Non
Membre de l' <b>OPP</b> lors d'une <b>rencontre en soirée</b> à l'école	Non	Non
Membre de l' <b>OPP</b> bénévole en <b>service à l'élève</b> (ex. activité de vente de sapins lors de la fête de l'école)	Non	Non
Membre parent en rencontre du <b>CÉ</b>	Non	Non
Membre du <b>comité de parents</b>	Non	Non